

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 5

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

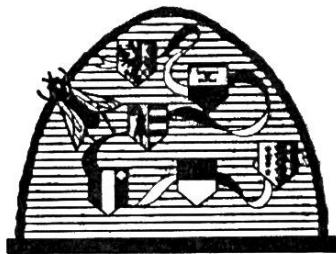
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† RENÉ SAVOY, Attalens

La mort vient de frapper à nouveau dans les rangs de notre société en nous enlevant un cher membre, en la personne de M. René Savoy, à l'affection de sa famille à l'âge de 71 ans. D'un caractère toujours gai, il comptait de nombreux amis. C'était un bon paysan. Il a été encore cantonnier de l'Etat durant une quarantaine d'années et avait pris sa retraite prématuée en 1963, car il avait dû subir une amputation chirurgicale. Dans ses moments de loisirs, M. Savoy, pratiquait l'apiculture, il possédait une douzaine de colonies très bien tenues et il était un membre assidu de sa chère société de la Veveyse.

Il eut encore le grand chagrin de perdre sa chère épouse le 17 février 1966. Les obsèques de M. Savoy eurent lieu le dimanche 15 mars et furent bien la preuve de l'estime dont il jouissait. Une foule de parents, d'amis et d'apiculteurs remplissaient la vaste église d'Attalens pour lui rendre les derniers honneurs.

Au cours de l'office, l'abbé Dumont, révérend curé de la paroisse, releva la vie profondément chrétienne du défunt, son sens du devoir, et apporta aux familles éprouvées, les consolations de l'Evangile.

Il était encore chantre d'église et avait eu le bonheur de recevoir la médaille Bene-Merenti.

Nous présentons aux familles en deuil, l'expression de notre sincère sympathie.

V. P.

Comptes rendus

Société d'apiculture du district de Martigny

C'est dans la commune de Trient, à l'Hôtel du col de la Forclaz, que les apiculteurs du district de Martigny avaient été convoqués le dimanche 5 avril pour leur assemblée annuelle.

En place des gracieuses fleurs printanières ce sont les flocons d'une neige hivernale et des murs de neige de plus de 2 mètres de haut qui accueillirent les 60 membres courageux, que nous ne pouvons que féliciter pour l'intérêt qu'ils portent à leur société.

Le président Juillard ouvrit les débats à 14 heures en souhaitant à tous une cordiale bienvenue. Il releva particulièrement la présence de M. Bruchez, représentant de la commune de Trient et celle de M. René Cappi, vétérinaire cantonal, qui a vécu une grande partie de sa jeunesse à Trient, son village d'origine et qui lui est resté très attaché. Il releva la présence fidèle de M. Richard, inspecteur cantonal. Il excusa l'absence de M. Germanier, président de la Fédération valaisanne et celle de M. Jaquier, représentant du Valais à la SAR.

L'ordre du jour ne donnant lieu à aucune remarque et la lecture du protocole provoquant une petite correction, tous deux sont approuvés à l'unanimité. En l'absence du caissier, M. Flückiger, en convalescence après une grave opération, c'est un des réviseurs, M. Biselx, qui donne connaissance des comptes. Grâce à la vigilance de notre argentier notre situation financière suit une courbe ascendante. La gestion financière est acceptée avec remerciements au caissier et les vœux chaleureux de toute l'assemblée pour son prompt et complet rétablissement.

Le rapport présidentiel fait état de l'augmentation de l'effectif des membres. Toutefois, un trop grand nombre de détenteurs d'abeilles se tiennent encore à l'écart. Un gros effort de la part de tous les sociétaires est à accomplir pour faire admettre à ces récalcitrants l'utilité d'une adhésion à la fédération. Il recommande à chacun une grande attention dans la conduite du rucher et de faire immédiatement appel à l'inspecteur lors de la découverte de cas suspects. Il a le plaisir d'annoncer que grâce à la ténacité de M. Gaston Bruchez, membre du comité, les traitements antiparasitaires ont subi une certaine restriction, profitable sans aucun doute à la prospérité des ruchers. Il invite les apiculteurs à rester modestes dans l'estimation de la récolte. Il fait un chaleureux plaisir pour la reine Carnica et invite tous les apiculteurs à se fournir chez les éleveurs du district. Les apiculteurs qui désirent de telles reines peuvent consigner leur demande auprès de M. Richard, inspecteur cantonal des ruchers. Ce rapport très fouillé est applaudi et admis à l'unanimité.

Le comité accepte une nouvelle réélection à l'exception de M. Bruchez qui décline une nouvelle candidature pour cause de maladie. M. Maillard, de Saillon, est proposé et élu à l'unanimité ainsi que les membres anciens.

Quatorze nouveaux membres viennent grossir nos rangs. Le président leur souhaite une cordiale bienvenue et espère qu'ils trouveront parmi nous beaucoup de plaisir et d'enseignements.

Le président remet ensuite le diplôme d'honneur et le cadeau traditionnel à 6 membres pour leur 25 années de fidélité et un de 40 années. Il les félicite chaleureusement. En reconnaissance de l'intérêt que le Dr Cappi a toujours montré pour l'apiculture et de l'appui inconditionnel que nous avons trouvé auprès de lui, le président propose à l'assemblée de lui accorder le titre de membre d'honneur de notre section, ce qui est approuvé par acclamation. Il lui remet également un petit cadeau pouvant, à la rigueur, noyer les déceptions.

Le représentant de la Municipalité nous remercie d'avoir choisi sa commune pour nos assises annuelles, il forme des vœux pour que nous bénéficiions d'une année prospère et nous invite à déguster le délicieux vin offert par les autorités.

M. Cappi remercie pour l'honneur que nous lui avons accordé. En toute modestie il déclare n'avoir fait que son devoir. Il nous assure de son attachement à notre cause et du plaisir qu'il aura à nous rencontrer plus souvent pendant ses années de retraite que nous souhaitons nombreuses et heureuses.

A 17 heures le président termine l'ordre du jour et donne la parole à M. Doudin, inspecteur des ruchers, pour une brève causerie sur « La loi fédérale pour la lutte contre les épizooties ».

M. Richard, inspecteur cantonal des ruchers, donne quelques renseignements sur les efforts entrepris pour une apiculture valaisanne rationnelle et sélective et il nous présente de magnifiques clichés sur les ruches du val d'Hérens. L'assemblée lui témoigne sa satisfaction par des applaudissements nourris.

A 18 heures, il faut songer au retour, heureux de cet après-midi passé dans une atmosphère d'amitié et où nous avons puisé une énergie nouvelle pour le bien de la section, de la fédération et de l'apiculture.

A l'année prochaine à Charrat.

A. D.

Section des Alpes

C'est devant une salle comble que le président Paroz a le plaisir d'ouvrir la séance du printemps, ce 15 mars à Aigle. Il est heureux de souhaiter à la centaine de membres présents, une chaleureuse bienvenue, pour la sympathie et l'appui témoignés au comité. Il excuse quelques membres retenus pour divers motifs. Il remercie M^{me} Roh, tenancière de l'Hôtel de l'Etoile, pour son amabilité et qui a mis à la disposition de la section, un local adéquat pour nos archives et notre imposant musée.

Il rappelle à notre mémoire les disparus : MM. Puenzieux et Carter qui, tous deux furent de fidèles et dévoués membres de la section. Nous enregistrons

quelques démissions toutes motivées par le grand âge ou des raisons de santé. Nous garderons tout particulièrement un beau souvenir de M^{mes} Mérinat et Dupasquier et de M. Brunner, à qui nous souhaitons encore nos vœux de rétablissement. Il salue nos fidèles membres d'honneur : MM. Jean Borloz, Louis Mages et notre ami Louis Roussy.

Le président commente les délibérations de l'assemblée de la FV et le caissier donne quelques indications au sujet de la cotisation. L'assemblée de la SAR n'a pas eu lieu, il est rappelé aux membres que le rapport sera imprimé dans le journal. Quelques questions concernant le sucre, la Centrale des miels, la nouvelle loi fédérale sur les épizooties sont expliquées par le président. Les réunions de groupes seront signalées par le journal apicole. **La sortie d'été aura lieu le dimanche 31 mai chez le président à Vevey. Pour ceux qui ne connaissent pas le lieu de la Tour carrée, rendez-vous à 14 heures devant la gare CFF.** Prière de retenir cette date ! La course annuelle est fixée au dimanche 21 juin, but fixé : visite de superbes ruchers, dîner à Evolène. (Circulaire personnelle renseignera.)

L'assemblée acclame ensuite nos vétérans, MM. Béati et Berruex pour 25 ans de sociétariat et MM. Filletaz, Fellay, Rittener et Schwab pour 40 ans de fidélité à la section. Quelques questions individuelles sont réglées par le président et le caissier.

La tombola abondamment fournie est tirée en quelques instants ; ce fut un énorme succès.

Le président clôt cette assemblée en remerciant tous les présents pour leur attachement à la section. Il souligne le dévouement de notre vice-président, constructeur et donateur de la ruche complète et d'autres prix tous très intéressants et pratiques. Il est heureux de souligner la main heureuse de « Dame Chance » qui attribua le premier prix (ruche complète D.B.) à un membre handicapé qui revenait parmi nous pour sa première sortie ! Des applaudissements nourris ont salué cette annonce qui indiquait la satisfaction de chacun de cette heureuse nouvelle.

Belle et heureuse journée pour la section et l'apiculture en général.

Le secrétaire.

Société d'apiculture de la Gruyère

L'assemblée générale de printemps s'est tenue le dimanche 22 mars à l'Hôtel de Ville de Bulle, sous la présidence de M. Simon Beaud. Quelque 80 apiculteurs avaient répondu à la convocation du comité. Un écho fidèle de la dernière assemblée générale fut présenté par M. Marcel Fragnière, le dévoué secrétaire de la société. Le rapport du président mit en évidence les événements principaux de l'année 1969 qui fut, à son début, assombrie par la mort du président alors en charge, M. Henri Jaquet. D'autres événements heureux devaient ponctuer la dernière année apicole : la remise des récompenses à douze membres qui avaient accompli 40 ans de sociétariat et à quarant-cinq qui avaient achevé leur 25^e année. Le 4 octobre, ce fut la fête du cinquantenaire de la société dont la réussite fut parfaite, suivie du succès financier du loto de novembre. La visite des apiculteurs neuchâtelois à la station de fécondation de l'Evi ne laissa que de bons souvenirs à nos hôtes. Plusieurs visites de ruchers et cinq séances d'information illustrées de diapositives permirent au président de prendre contact avec les apiculteurs de diverses régions du district, tout en fournissant aux membres l'occasion de parfaire leurs connaissances de l'art apicole. Dix-huit membres sont venus grossir les rangs de la société qui a maintenant dépassé le cap des deux cents, ce qui est fort réjouissant.

Les comptes, présentés avec soin et rigueur comptable par M. J. Gremaud, montrèrent une situation saine puisque les frais inhérents à la célébration du cinquantenaire n'entamèrent pas la fortune de la société qui réalisa un modeste bénéfice de 187 fr. 05. Au nom de la commission de vérification, M. Quartenuod,

chef de station à Vuadens, se fit l'interprète des membres pour déclarer que tout allait fort bien dans le domaine des chiffres.

Comme le président cumule les fonctions d'inspecteur des ruchers du district, il revint à charge et présenta un rapport succinct sur l'état sanitaire des colonies. Cinq communes de la Gruyère sont à ban, il faut donc se montrer vigilants afin que la situation normale se rétablisse.

On assiste ensuite à la remise de récompenses à cinq membres jubilaires ayant accompli 25 ans d'activité au sein d'une société d'apiculture. Des applaudissements mérités allèrent à : Mme Alice Fragnière, de Bulle ; M. Albert Litzendorf, de Charmey ; M. Raoul Sudan, de Crésuz ; M. Louis Morand, de Vuippens et M. Aloys Cotting, de Hauteville. Enfin, M. Michel Paradis, de La Roche, fut confirmé dans son mandat de membre du comité. Le président de la Fédération cantonale des sociétés d'apiculture, M. G. Chassot, honora l'assemblée de sa présence et se plut à relever le dynamisme d'une section qui pourrait bien être exemplaire à l'avenir.

Le comité avait fait appel à M. J. Hättenschwyler, spécialiste de la Station fédérale du Liebefeld pour apporter au menu de l'assemblée une nourriture scientifique de haute valeur par le truchement d'un film en couleurs, habilement monté et dont le commentaire ne fit qu'ajouter à l'excellence du document. Les apiculteurs savaient un peu que les abeilles tirent le miel de sapin blanc ou rouge par l'intermédiaire d'un puceron du genre lachnus. Nous sommes là devant une de ces merveilleuses symbioses de la nature et les apiculteurs furent enchantés à tel point que plusieurs demandèrent une deuxième vision du film qui durait pourtant 20 minutes.

Le rucher se réveille tardivement. Que sera l'année apicole ? Les amis des abeilles préparent leur campagne. Il y aura une intense activité sur le plan technique et la perspective d'une course en terre valaisanne. Et maintenant, que les mille petits soleils du tussilage, avec leurs cousins les chatons, donnent à nos abeilles ce pain qu'elles attendent pour nourrir la volée des jeunes générations.

G. Menoud.

Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

L'assemblée générale annuelle des délégués de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture s'est tenue à Lausanne, le 28 février 1970.

Pour la plupart des apiculteurs de notre région, 1969 fut une des plus mauvaises campagnes de leur carrière. A part quelques jours de beau ici et là, un temps humide et froid a persisté, ce qui a retardé le développement des colonies, hivernées déjà difficilement sur du miellat souvent mal cristallisé. Malgré ceci, l'effectif des apiculteurs vaudois n'a pratiquement pas varié puisqu'il compte 1464 membres au 1. 1. 1970 contre 1466 l'an précédent, à la même date.

Quant à l'effectif des ruches, soit 21 000 environ, il est intéressant d'en connaître approximativement leur répartition dans notre canton.

| | |
|--|--------------------------------|
| 1. Zone Jura, pied du Jura et autres zones estivant au Jura : | 9030 colonies, soit le 43 % |
| 2. Plaine, ruchers fixes : | 8190 colonies, soit le 39 % |
| 3. Plaine estivant aux Alpes : | 2940 colonies, soit le 14 % |
| 4. Alpes, ruchers fixes : | 840 colonies, soit le 4 % |
| | 21 000 colonies, soit le 100 % |

Loi cantonale sur la lutte contre les épizooties et règlement d'application. Celle-ci est maintenant au point, après avoir été retenue par les juristes fédéraux. Elle attend dès lors, le nouveau Grand Conseil pour être adoptée. Nos remerciements vont à M. Schneider, vétérinaire cantonal ainsi qu'à M. Aubert, notre nouvel inspecteur cantonal, qui avaient cette lourde tâche à mener à bien en collaboration avec votre comité.

Service de vulgarisation. En l'absence de M. Sueur, notre président d'honneur, votre secrétaire était chargé de vous présenter un rapport d'activité de

nos conseillers apicoles au nombre de 18. Ceux-ci, comme nous l'attendions de leur part, ont œuvré au mieux, malgré le temps maussade, et leurs efforts individuels ou non ont certainement contribué au maintien du nombre des apiculteurs de notre beau canton. Après leur avoir rappelé les dates des 2.5.70 (Marcelin-sur-Morges) et 7.10.70 Saint-Maurice), nous espérons que les heures qu'ils pourront consacrer seront encore plus nombreuses cette année que l'année dernière. Nous leur faisons confiance, et savons que ceux qui n'auraient pu faire le nécessaire l'an passé ne resteront pas en arrière.

Rapports du caissier et commission de vérification. Résultat final 1969, déficitaire aussi pour la caisse. Cependant, et compte tenu de l'activité de notre fédération, il n'y a pas lieu de s'alarmer puisque celui-ci se chiffre par **Fr. 73,10.** La commission propose donc une augmentation de **Fr. —10** pour la cotisation 1970. En outre, elle relève que son comité effectue sa tâche avec dévouement, sans épargner son temps et son efficacité, et propose à l'assemblée d'octroyer une somme de **Fr. 100.—** audit comité, dès 1970, en reconnaissance des services rendus, avec à lui le soin de répartir cette somme le plus judicieusement entre ses quatre membres. L'assemblée approuve et remercie la commission pour sa proposition.

Sucre. Vu les prix offerts actuellement, il est conseillé de ne pas faire de trop grands stocks, car le sucre de canne devrait normalement baisser d'ici quelques semaines, et il serait fort agréable de pouvoir en obtenir à **Fr. 65.—** les 100 kilos, par exemple !

Rapport sanitaire de l'inspecteur cantonal. Celui-ci rappelle par exemple, que l'inspecteur contribue à maintenir un certain état sanitaire plus ou moins satisfaisant, mais que malgré ses efforts, un certain nombre de ruchers lui échappent encore, malheureusement. Il relate également les épreuves qu'on dû subir nos inspecteurs régionaux et les félicite pour les résultats obtenus de même que pour le sérieux avec lequel ils ont accepté de se présenter, sans exception, aux examens écrits qu'on leur fit subir sur les bancs de notre Institut Galli-Valério à Lausanne. Leur première récompense fut, bien sûr, un vin d'honneur après quoi leur sera remis le diplôme auquel ils ont droit. Quant aux abeilles, elles ne se portent pas si mal, puisque 3 cas de loque européenne, 29 de loque américaine, et 3 cas d'acariose seulement ont été enregistrés. Prise en charge de la caisse cantonale : **Fr. 2300.—** pour destruction de ruches et matériel en cette année 1969.

Remerciements aussi, au Service vétérinaire cantonal, Dr Schneider, à M. Martin, chef de service, ainsi qu'au personnel de notre institut, pour son aimable collaboration, dont nous bénéficiions tous.

Propositions individuelles. «Les Alpes» rappellent que le comité devrait intervenir pour que les «sauvages» contractent une RC obligatoire. Il en est pris bonne note, mais c'est un problème assez difficile à résoudre, compte tenu de la liberté de l'individu.

Un condensé de la loi et de l'arrêté d'application sera édité et rédigé, puis adressé aux présidents des sections, de même qu'au journal SAR, si possible.

Il est rappelé, aussi, à titre d'information, que le prix par ruche pour la pollinisation est de **Fr. 25.—**, frais de transports à charge de l'arboriculteur.

Enfin, nous relevons la présence de MM. Bovey, Merminod, Bassin, Aubert, Gonnet et Bourquin dont l'assiduité à nos assemblées générales est toujours fort appréciée. Rappelons aussi que toutes les sections étaient représentées, ce qui n'avait pas été le cas depuis quelques années.

Le comité.

Société d'apiculture de La Chaux-de-Fonds et environs

En ce jeudi soir 19 mars, alors que la neige ensevelissait notre ville, les apiculteurs de La Chaux-de-Fonds et environs se sont réunis en assemblée générale de printemps.

Après le quart d'heure de politesse, le vice-président ouvre les débats en

excusant tout d'abord le président qu'une rechute de grippe retient alité. Mais, grâce à la technique, il assistera à l'assemblée en différé, celle-ci étant enregistrée spécialement à son intention.

De l'ordre du jour, relevons que M. Paul Boillat, seul concurrent de notre société au concours des ruchers, reçoit une médaille d'or et un diplôme bien mérités. Encore toutes nos félicitations à cet apiculteur !

Afin de marquer le début de la saison apicole, des diapositives sur l'hygiène au rucher et sur les maladies des abeilles sont présentées.

Puis c'est l'évasion sur la Côte d'Azur et dans les Côtes-du-Doubs aux couleurs automnales. Et là, nous découvrons notre président devant son rucher. Il aura été tout de même parmi nous ce soir.

La séance est levée, mais les conversations continuent, chacun supputant déjà la récolte de 1970 en faisant preuve de beaucoup d'optimisme.

Convocations

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 11 mai 1970, au local, 'Café de la Grappe Genevoise, rue de Cornavin 4, à 20 h. 30.

Sujet : les travaux du mois.

Association romande des apiculteurs éleveurs

Messieurs les membres sont avisés que la journée d'élevage, fixée lors de la dernière assemblée au 9 mai 1970 à Genève, chez notre collègue Julliard, doit par suite des circonstances atmosphériques spéciales de cette année, être renvoyée. La nouvelle date fixée est le samedi 30 mai 1970, à Genève.

Le présent avis tient lieu de convocation.

D'autre part, la journée prévue pour le mois de juillet à Moudon, fera l'objet d'une nouvelle convocation.

Le secrétaire : *A. Barbier.*

Société d'apiculture de Lausanne

Les membres de notre section sont invités à notre amicale de mai. Elle aura lieu à **Forel** (Lavaux). Rendez-vous samedi 23 mai à 14 h. 30 devant le Café du Cerf d'Or à Forel (croisée des routes Moudon - Vevey et Moudon - Tour de Gourze). **Visite du rucher** de notre collègue M. Robert Cornu, de Cully.

Le comité.

Société d'apiculture des Franches-Montagnes

Assemblée générale, dimanche 31 mai 1970, à 14 h. 45, à l'Hôtel de la Gare, à Saignelégier.

Ordre du jour habituel et remise de distinctions aux vétérans. *Le comité.*

A VENDRE **ruches Lienher**, système D.B. pour pavillon, complètes avec hausses bâties, 10 à 9 cadres, 4 à 12 cadres. Prix très bas.

Faire offres dès le 11 mai à René Clémence, Bouleaux 9, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 65 78.

A VENDRE quelques **nucléi D.B.**, au prix du jour.
S'adresser à Rémy Jollien, électricien, 1966 Ayent.

Pour cause de décès, à vendre tout de suite, **6 ruches** avec hausse et matériel, ainsi qu'un extracteur en parfait état.

S'adresser à Mme Louise Veuve, 2054 Chézard-Saint-Martin, tél. (038) 7 19 21.